

Rassembler - Proposer - Agir

POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLICSupplément n° 2 au n° 82  
Novembre 2014SNUEP  
F.S.U.snetap  
FSU.

## APPRENTISSAGE ET MIXAGE

## Des mirages dangereux

La loi de refondation de l'École a donné les bases législatives du maintien de l'enseignement professionnel dans le service public d'éducation (Éducation nationale, enseignement agricole et enseignement maritime). Elle a aussi réaffirmé le rôle de l'État dans le pilotage et la construction des cartes des formations sous statut scolaire. Pour la FSU, si ces orientations vont dans le bon sens, il faut maintenant les traduire dans les faits et que l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture donnent corps à une vision ambitieuse de l'enseignement professionnel.

Si la FSU partage la préoccupation de diminuer le nombre de sorties sans qualification, cet objectif ne doit pas être le prétexte pour ériger l'apprentissage comme une voie de formation au détriment des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. L'apprentissage n'est pas l'outil efficace pour lutter contre les difficultés scolaires et le chômage des jeunes.

La FSU réaffirme aussi son opposition au mixage des parcours sous statut scolaire et par apprentissage ainsi qu'à tout mixage des publics aux niveaux V et IV de qualification. La FSU est attachée au développement des parcours complets sous statut scolaire, garants de la qualité et de la continuité de la formation professionnelle dispensée aux jeunes ainsi que de la nécessaire élévation de leur niveau de qualification.



© Jean-Louis Zimmermann - Creative Commons - Lycée agricole du Bourbonnais, Neuvy

Chacun connaît l'importance de la formation initiale tant pour l'insertion dans l'emploi que pour l'accès à une formation tout au long de la vie. Pour la FSU, la responsabilité de l'État doit rester pleine et entière sur ce point. La loi a inscrit dans son article 14 le principe de la mise en place d'un droit à la formation initiale différée pour les jeunes qui n'auraient pas atteint, à la sortie de leur scolarité obligatoire, un niveau V de formation. Les modalités et le périmètre de ce nouveau droit doivent traduire l'engagement de l'école à faire réussir l'ensemble des jeunes et notamment celles et ceux qui sont les plus éloigné-es de la culture scolaire. Pour la FSU, c'est bien un nouveau droit qu'il faut construire en renforçant l'obligation du système éducatif à quali-

fier l'ensemble des jeunes et lutter ainsi aussi contre les inégalités scolaires.

La FSU rappelle que les diplômes nationaux et le statut des enseignant-es ne sont pas un frein à l'évolution de l'offre de formation, au contraire, ils sont les garants de la qualité des formations dispensées dans les EPLE.

À l'heure où le gouvernement fixe l'objectif de 500 000 apprenti-es par an en 2017, où il ouvre des discussions « pour lever tous les obstacles structurels qui freinent la progression de l'apprentissage », la FSU demande un réel bilan des politiques publiques volontaristes sur ce sujet et une revalorisation de l'Enseignement professionnel qui doit permettre de construire l'école de la réussite de tous les élèves. Celle-ci doit se faire avec les personnels et les usagers que sont les élèves et les parents. ■



**Bernadette Groison**  
Secrétaire générale  
de la FSU

## DOSSIER

réalisé par :  
Olivier Bleunven,  
Axel Benoist,  
Sigrid Gerardin

Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger  
Collaboratif : Marie-Caroline Guérin, A. Benoist, J. S. Belorgey  
Photos : Jean-Louis Zimmermann, M.-C. Guérin, Tais Melillo, Frédéric Masson  
PAO : Studio Sevillanes  
Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé  
N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €

38 rue Eugène Oudiné  
75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 02 56

Courriel : [snupe.national@wanadoo.fr](mailto:snupe.national@wanadoo.fr)  
Site : [www.snupe.com](http://www.snupe.com)

251 rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 49 55 84 42

Courriel : [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)  
Site : [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)

## MIXAGE DES PUBLICS ET DES PARCOURS

# Des dispositifs dictés par des choix budgétaires

La notion de mixage dans la formation professionnelle revêt deux réalités aujourd'hui dans les établissements : le mixage des apprenant-es et les parcours mixés. Le mixage des publics correspond au regroupement dans une même classe d'apprenant-es de statuts différents – élèves apprenti-es ; étudiant-es/stagiaires ; apprenti-es/stagiaires. Les parcours mixés correspondent à l'organisation de formations sous différents statuts pour un-e même apprenant-e dans des sites ou centres aux statuts différents (lycées/CFA ; lycée public/lycée privé). Par exemple, sur une filière Bac Pro : 2<sup>nd</sup>e professionnelle sous statut d'élève puis 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> sous statut d'apprenti.

### Coup d'accélérateur à l'apprentissage

Pour développer encore plus l'apprentissage à moindre coût (les CFA sont un gouffre faute d'effectifs suffisants), le gouvernement et les Conseils régionaux espèrent intégrer 20 000 apprentis de plus en EPLE d'ici 2017, soit une hausse de 50 %. Cela se traduira par davantage de publics et parcours mixés dans les LP, par une relance de labellisations « lycées des métiers », par l'ouverture imposée de campus des métiers et des qualifications.

### Un parcours, deux statuts : un dispositif aberrant

L'apprentissage aux niveaux IV et V recule et le patronat rechigne à signer des contrats pour 3 ans. La solution préconisée est de construire des parcours Bac Pro associant les 2 voies : un an sous statut scolaire (éventuellement 2), suivi de 2 ans en apprentissage, avec retour possible en voie scolaire pour sécuriser les parcours chaotiques des apprenti-es. Cette « souplesse » permettrait de

s'adapter aux besoins des entreprises. Cette préconisation néglige complètement les difficultés que vont rencontrer les enseignant-es en termes pédagogiques (progression des enseignements, organisation des épreuves, validation des CCF...).

### Nos statuts menacés

Le mixage des publics qui bénéficierait à tou-te-s est un leurre. Pour les apprenti-es, il y a tromperie : cours inévitablement manqués, progressivité des apprentissages mise à mal, suivi par les enseignant-es illusoire. Seul « remède » recommandé par différents rapports alors qu'il s'oppose à nos statuts : annualiser les emplois du temps des enseignant-es. Les scolaires devront alors s'adapter.

Se posent aussi des questions d'équité : chances à l'examen inégales, droits et devoirs différents. De plus, les dotations des établissements ignorant les apprenti-es, certain-es enseignant-es se verront proposer de compléter leur emploi du temps par un poste gagé, non pérenne.

### Le SNETAP-FSU au service de l'enseignement agricole public et de ses personnels

Le SNETAP-FSU, multicatégoriel et pluraliste, est le syndicat majoritaire de l'enseignement agricole technique et supérieur public au ministère chargé de l'Agriculture.

Il œuvre au développement du service public et laïque pour que cette composante du système scolaire soit reconnue comme partie intégrante du service public d'éducation, pour que les personnels et les élèves, étudiant-es et apprenti-es, stagiaires de la formation continue, bénéficient des mêmes conditions de travail et d'études que leurs homologues de l'Éducation nationale.

### Le SNUEP-FSU au service de l'enseignement professionnel public et de ses personnels

Le SNUEP-FSU syndique et défend les PLP, CPE et non-titulaires des LP, SEP, SEGPA et EREA. Son affiliation à la FSU lui permet d'intervenir sur les questions relevant de son champ de syndicalisation et de l'EPP dans toutes les instances départementales, régionales, académiques ou nationales. Créé au début des années 2000, son audience est en forte croissance ces dernières années avec une augmentation de 25 % de ses adhérent-es. Ses résultats aux élections professionnelles en nette progression en 2011 ont renforcé sa place dans le paysage de l'enseignement professionnel.

**Le SNUEP-FSU et le SNETAP-FSU s'élèvent contre le mixage des parcours et des publics, choix économique et non pédagogique, qui s'oppose à une formation progressive, émancipatrice et égalitaire.**



## APPRENTISSAGE OU VOIE SCOLAIRE Nos positions



Le SNUEP-FSU revendique que la voie professionnelle initiale publique sous statut scolaire soit reconnue et valorisée et que cessent les politiques volontaristes de développement de l'apprentissage. Notre revendication dépasse largement le cadre corporatiste : de nombreuses analyses révèlent que l'EPP<sup>1</sup> initial est le système le plus performant, le moins inégalitaire et le moins cher.

Alors que l'EPP accueille, dans la limite de ses capacités structurelles, tous les élèves sans discrimination de sexe, de classe sociale et d'origine, l'apprentissage sélectionne ses jeunes par le biais de signatures de contrats – ce qui implique qu'il recrute plus de garçons, des jeunes moins « défavorisés » et moins de jeunes issus de l'immigration. Les



© M.-C. Guérin, Lycée Elisa Lemonnier, Paris

ruptures de contrats, très souvent imputables aux employeurs, sont 2 à 3 fois supérieures que le décrochage scolaire<sup>2</sup>. Les taux d'accès au diplôme et les possibilités de poursuites d'études sont meilleurs par la voie scolaire. Financièrement un-e apprenti-e, tous niveaux confondus, coûte en moyenne plus cher qu'un-e lycéen-ne<sup>3</sup>. Si l'insertion professionnelle des apprenti-es est supérieure à celle des élèves<sup>4</sup>, les chiffres sont cependant biaisés car les CFA proposent surtout des formations menant à des métiers où le taux d'emploi est important. Néanmoins en 2013, 35 % des apprenti-es étaient au chômage 7 mois après la fin de leurs études.

**Tout miser sur l'apprentissage au détriment de l'enseignement public est inacceptable d'un point de vue idéologique mais il est aussi dangereux. En période de récession économique et sociale, il est indispensable d'offrir des formations professionnelles émancipatrices et de qualité.**

Seul l'enseignement public à vocation à répondre à cet objectif puisque telle est une de ses finalités et il n'est pas soumis aux aléas économiques.

1. Enseignement professionnel public.
2. 1 contrat sur 4 est rompu en Bac Pro et 1 sur 2 en CAP en apprentissage.
3. Avec un coût de plus de 4 milliards d'euros par an aux budgets de l'État et des régions, soit plus de 75 % de la dépense publique consacrée à l'emploi des jeunes, la promotion de l'apprentissage n'a démontré en rien son efficacité à résoudre le problème du chômage des jeunes.
4. Le taux d'emploi des apprenti-es est supérieur de 10 points à celui des élèves sept mois après le diplôme, et de 4 à 5 points trois ans plus tard.



© Frédéric Masson, Creative commons

organisation de l'apprentissage au sein du service public (et non sous la coupe des chambres consulaires) est une des spécificités de l'Enseignement agricole qui lui permet d'offrir une réponse diversifiée aux besoins notamment des populations rurales.

Les CFAA<sup>1</sup> sont des établissements de formation initiale, d'insertion sociale et professionnelle, et parfois de remédiation, dans lesquels l'apprentissage doit venir en complément de la voie initiale scolaire mais en aucun cas s'y substituer.

La volonté de développer l'apprentissage et l'alternance à marche forcée au détriment des formations scolaires ne peut être la réponse aux problèmes de l'emploi.

**L'apprentissage doit résulter d'un choix de celui qui s'y engage et ne doit pas constituer un mode de formation imposé par un défaut de l'offre de formation professionnelle scolaire ou par des raisons économiques dans les milieux les plus modestes. Contrairement à ce qui est actuellement souvent le cas, il ne doit pas constituer une voie**

**de relégation pour ceux auxquels le système éducatif n'a pas su apporter les solutions appropriées à leurs difficultés.**

**Cependant l'organisation et les modalités de financement de l'apprentissage, variables suivant les Conseils régionaux, avec un développement des établissements privés, en font un outil fragile, inégalitaire et maintiennent ses personnels dans une grande précarité.**

C'est pourquoi le SNETAP FSU revendique la création d'un grand service public de la formation professionnelle, comprenant distinctement la voie scolaire, l'apprentissage et la formation continue, et pour ses personnels, l'accès au statut de fonctionnaire titulaire.

1. Centres de formations d'apprentis agricoles.



## Pour un enseignement professionnel émancipateur



Dans le contexte de crise économique, le gouvernement n'a cessé de présenter l'apprentissage comme le remède miracle contre le décrochage

scolaire et contre le chômage des jeunes. Ainsi, les vellétés de développement à tout crin de l'apprentissage se font au détriment de l'enseignement professionnel public. La réduction de l'offre des diplômes de la voie professionnelle et la mise en cause du statut des enseignant-es se dessinent. Les taux de « sortie » et le moindre accès au diplôme ne plaident pourtant pas en faveur de l'apprentissage tout comme son coût et l'insertion des jeunes à long terme. La mise en concurrence de la voie scolaire et de l'apprentissage relève d'un choix idéologique considérant chaque jeune comme un « outil » potentiellement utilisable. Si la formation d'un-e citoyen-e émancipé-e doit être encore améliorée dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, cette dimension est quasiment ignorée par l'apprentissage.

**Pour le SNUEP-FSU, la formation professionnelle des jeunes ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des intérêts économiques des entreprises et doit répondre à un objectif émancipateur en offrant une solide formation à la jeunesse, seule garante d'un parcours professionnel réussi.**

## Sur le mixage



Avant 2012 le mixage des publics et les parcours mixés ont été un des fers de lance du ministère de l'Agriculture dans son entreprise de destruction du service public de formation initiale scolaire, de transfert de ses responsabilités aux collectivités territoriales et de privatisation de l'école et des formations.

Aujourd'hui pour faire face aux petits effectifs de certaines sections par apprentissage, ce sont les Régions qui impulsent des mixages des publics avec des formations initiales scolaires d'une part et réorganisent l'apprentissage autour de CFA régionaux ou départementaux et plusieurs unités de formation par apprentissage (UFA) d'autre part. Les dernières annonces gouvernementales prônant une augmentation inconsidérée des effectifs d'apprentis risquent d'accentuer encore davantage ce mouvement des Conseils régionaux, acteurs de la formation professionnelle, et qui expriment leur volonté d'étendre leur prérogative dans le domaine de la formation professionnelle. Le SNETAP-FSU condamne ces orientations uniquement justifiées par les coûts et qui méprisent les rythmes spécifiques dus

aux « apprenants » dans leur divers statuts et les conditions de travail des personnels.

**Le SNETAP-FSU s'oppose donc au mixage des publics et aux parcours mixés pour la défense d'un service public qui réponde aux besoins différenciés des usagers ; pour des raisons pédagogiques (négation de la pertinence des deux voies de formation, non respect des rythmes de chacune, dégradation de la qualité des enseignements dispensés) ; pour le respect des statuts des apprenants (apprentis, élèves) et des personnels.**

### Perspectives syndicales communes

**Vouloir développer à tout prix l'apprentissage n'est pas une solution pour lutter contre le chômage des jeunes, le décrochage scolaire, les difficultés d'insertion professionnelle... Le SNETAP-FSU et le SNUEP-FSU défendent et revendiquent un grand service public de la formation professionnelle et appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser pour que l'enseignement agricole public et l'enseignement professionnel sous statut scolaire deviennent des priorités. Ces deux voies de formation sont les seules garantes d'une formation égalitaire et de qualité.**

Pour l'enseignement professionnel  
**> Offensifs et engagés !**



Du 27 novembre au  
4 décembre 2014

je vote

